

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

LA CONSEILLERE D'ÉTAT
CHEFFE DU DÉPARTEMENT

**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations
familiales (Caisse Alfa)**

Rapport d'activité 2025

Introduction

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

Composition

La commission de gestion traite des affaires de la CCNC et de la caisse Alfa. Elle est présidée par Mme Florence Nater, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS). La commission est constituée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs :

Nater Florence, cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS), présidente;

Aeschlimann Sylvène, cheffe du service des finances de la ville de La Chaux-de-Fonds;

Arbona Anouk, conseillère communale à Val-de-Ruz;

Bernard Sarah, cheffe du service des ressources humaines de VITEOS;

Bonzanini Claudia, adjointe au chef du service des ressources humaines de l'État;

Cattilaz Sébastien, directeur financier de NOMAD;

Fuchs Rota Sarah, conseillère communale à Val-de-Travers;

Kolonovics Alain, directeur, CPCN, La Chaux-de-Fonds;

Lavanchy Olivier, viticulteur-encaveur, à Neuchâtel;

Monbaron Samuel, secrétaire général du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale de la commune de Neuchâtel;

Rouault Philippe, conseiller communal au Locle, dès le 4 juin 2025, en remplacement de Monsieur Anthony von Allmen.

Activités de la commission

Durant l'exercice 2025, la commission de gestion a siégé à deux reprises, les 3 avril et 9 décembre à Neuchâtel.

En mars, les commissaires ont assisté à une présentation des activités réalisées et des travaux entrepris sur l'exercice 2024.

L'état d'avancement du projet de la direction "Vision 2030" axé sur cinq piliers stratégiques, validé par la commission, a été commenté.

Les travaux préparatoires de la migration informatique sur le nouvel applicatif métier AKIS sont entrés dans leur phase de finalisation pour une mise en production au 1^{er} juin. La direction précise qu'ils ont généré une surcharge importante de travail pour le personnel de la CCNC.

L'outil informatique "Optimiso" sera opérationnel en 2026 et permettra d'implémenter la gestion des risques (SMR), le système de management de qualité (SMQ) et le système de contrôle interne (SCI).

De nombreux chantiers ont été entrepris durant 2024 et 2025 dans le domaine de la gestion des ressources humaines, dont notamment une révision du règlement du personnel. Il est relevé que la direction vise également d'élargir les perspectives d'évolution dans le cadre des fonctions de la caisse.

La CCNC a été également très active dans les démarches de communication et d'information au grand public.

Elle vise également à renforcer les travaux sur les valeurs et la gestion des changements, pour renforcer la culture d'entreprise.

Les travaux pour la mise en place de la bonne gouvernance de la caisse ont été entrepris, en lien avec la réforme de l'AVS dans le domaine de la modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier. Ils nécessitent l'adaptation de la loi de fonctionnement de la CCNC (Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants et de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LA-LAVS/LAI))

Durant la séance plénière du mois de décembre, les activités de la caisse durant l'année 2025 ont été passées en revue.

Le retour sur la migration informatique réalisée dans l'outil AKIS est positif. La direction précise que le budget a été respecté et qu'elle vise une maîtrise totale de l'outil d'ici la fin du premier trimestre 2026.

La commission a approuvé à l'unanimité la baisse du taux de contribution de la caisse ALFA à charge des employeurs de 1.9% à 1.8%. Cette réduction a été préconisée par la direction afin de réduire le taux de couverture et de conformer le fonds de réserves de la caisse aux limites maximales prévues par la législation en vigueur.

Les budgets 2026 de la caisse AVS et de la caisse Alfa ont été portés à la connaissance des commissaires.

Les membres ont également pris acte des rapports de clôture 2024 et de révision principale 2025 de l'organe de révision, la fiduciaire Muller Christe & Associés. Les conclusions des rapports sont excellentes et les résultats financiers positifs.

La commission a pris acte de l'état des travaux sur la mise en œuvre de la réforme AVS en lien avec la modernisation de la surveillance. Il est précisé que le projet de modification de la loi cantonale (LA-LAVS/LAI) qui fonde le fonctionnement de la caisse doit être soumis au préalable à l'OFAS avant d'être adopté formellement par les autorités législatives cantonales. A la demande de ses membres, il est convenu que la commission soit consultée sur le projet de rapport au Grand Conseil pour y intégrer son avis.

Neuchâtel, le 31 décembre 2025

Florence Nater



Conseillère d'Etat